



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXIème siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par la Foundation for the Development of Knowledge Suma Veritas, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Un problème grandissant qui s'observe dans le domaine de la violence contre les femmes dans les pays d'Amérique latine est la faible conscience que l'on y a des formes subtiles que prend ce fléau dans le secret de la sphère familiale. Alors que les formes extrêmes de la violence contre les femmes, telles que le meurtre, sont jugées inacceptables par la société, la violence familiale est très peu reconnue en tant que violation des droits de l'homme. Les relations s'imprègnent ainsi des inégalités qui caractérisent les rapports de force et la dépendance émotionnelle et économique.

La violence contre les femmes commence par un état d'esprit qui se reproduit dans le milieu familial et se transmet ensuite aux générations futures. Il importe de faire appel à toutes les parties prenantes pour intégrer dans les mœurs le souci de l'égalité des sexes axé sur les échanges et le respect des droits fondamentaux.

Bien que des progrès importants aient été réalisés en Amérique latine grâce aux mécanismes instaurés par plusieurs nouvelles lois pour mesurer, protéger, prévenir, sanctionner et éliminer la violence contre les femmes, les statistiques nationales dans ce domaine sont rares, voire inexistantes.

Les progrès accomplis ne doivent cependant pas occulter les questions non encore résolues que sont, par exemple, la production d'une information de qualité et la création d'indicateurs permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures et des stratégies en pleine connaissance de cause.

L'absence de données et d'un contrôle strict concernant le nombre d'ordonnances de protection requises et délivrées pour assurer la sécurité des victimes de violence sexiste, les plaintes et l'issue des procès à cet égard, montre que la majorité des tribunaux utilisent différentes méthodes de collecte des données sans ventiler celles-ci selon le sexe.

La création de mécanismes de lutte contre la violence à l'égard des femmes nécessite la participation active des gouvernements, de la société civile et de l'appareil judiciaire, ainsi qu'une plus grande concertation entre ces acteurs permettant d'effectuer les changements nécessaires et de recenser les meilleures pratiques pour mieux les analyser, les définir et les partager.

Le secteur de l'éducation présente également une chance exceptionnelle de lancer des initiatives en matière d'égalité des sexes car les enfants sont des agents du changement qui peuvent influencer le comportement de leurs camarades, des membres de leur famille ou de leur milieu.

Conclusion

Il convient d'adopter une démarche globale et complète visant à coordonner les mesures prises dans les différents secteurs concernés en créant des liens entre eux, et de prêter une attention particulière à l'investissement dans le capital humain en mettant l'accent sur la question de l'égalité des sexes, ce qui suppose la formation de tous les acteurs intéressés dans ce domaine. L'accent doit aussi être mis sur la prise de mesures visant à punir les auteurs de violences, protéger et aider les femmes et prévenir la violence dans les relations individuelles.

Pour parvenir à des conditions d'égalité, il convient de s'attaquer aux causes profondes du déséquilibre entre hommes et femmes en offrant une nouvelle vision des relations entre les sexes et en favorisant l'égalité des chances qui permettra à chacune et à chacun d'exploiter pleinement ses capacités dans une société ouverte à toutes et à tous.
